

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 158

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 11 QUATER

I. – À la première phrase de l’alinéa 9, après le mot :

« bénéfice »,

insérer les mots :

« de l’ensemble ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.